



### Signature du Contrat de Rivière Caramy-Issole

Le 06 novembre 2015. BRIGNOLES

*« Afin que l'eau devienne support du projet de territoire »*





## EDITO

Moins de 3 ans après la première réunion qui avait réuni les élus du territoire pour engager officiellement la démarche de Contrat de Rivière, la co-construction par les acteurs du territoire a permis d'aboutir à la proposition d'un programme d'actions de 21 millions d'euros sur 5 années (2015-2019).

Ce programme concerne 16 communes, 2 EPCI et plus de 450 000 habitants. Il pose les grands enjeux en matière de gestion de l'eau et propose les actions à mener sur le territoire sur les 5 prochaines années.

Chacun est concerné par ce programme qui vise à garantir durablement l'accès à l'eau en prenant en compte les conséquences qu'engendre le changement climatique, à améliorer la qualité de l'eau et à gérer cette ressource à tous les niveaux (urbanisme, assainissement, agriculture, industrie, eau potable, tourisme, usages des produits phytosanitaires pour les espaces verts, les jardins...).

Au-delà de ce programme d'actions, il s'agit également de déployer une gestion concertée à l'échelle du bassin versant, d'accompagner les projets de territoire et de développer des collaborations entre les acteurs.

Madame Josette PONS, Présidente du Comté de Provence, structure porteuse du projet, **signera le 6 novembre 2015 le Contrat de Rivière** en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles, de Madame Sylvie Massimi, Conseillère régionale déléguée, représentant le Président de la Région, et de nombreux partenaires (Agence de l'Eau, Département, Fédération de Pêche, Chambre d'Agriculture). Au total plus de 44 structures sont invitées à signer ce projet commun.

Il s'agit d'un moment fort pour l'avenir de notre territoire.

## Une démarche innovante

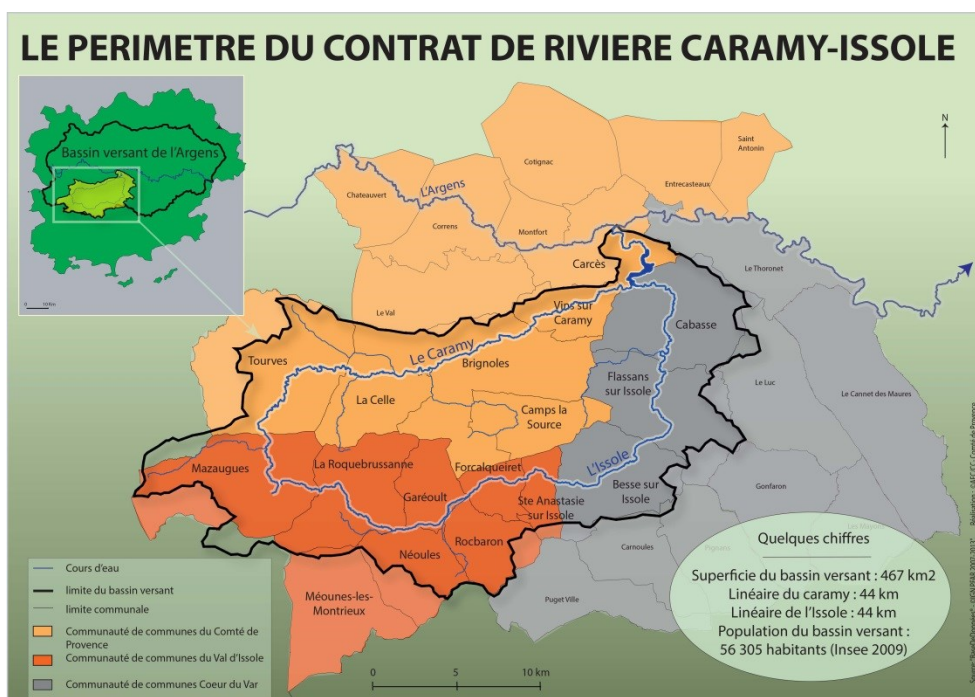
En 2013, la Communauté de Communes du Comté de Provence en partenariat avec la Communauté de Communes du Val d'Issole et les communes de Besse, Cabasse et Flassans, lance la démarche d'élaboration d'un contrat de milieu au-delà de ses limites administratives, à une échelle cohérente : celle du bassin versant.

Cette démarche est aussi construite de manière concertée : tous les acteurs de l'eau se sont mis autour de la table pour aboutir en 2014 à un programme d'actions qui répond aux besoins économiques, à l'amélioration du cadre de vie et aux préoccupations environnementales tout en prenant compte des évolutions futures (croissance urbaine, réchauffement climatique...) et les projets du territoire.

Le contrat de Rivière propose une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant et invite les acteurs du territoire à s'engager dans la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel.

## Plus de 40 membres partenaires

Les membres du comité de rivière : les services de l'Etat (DDTM, DREAL, ARS, DDSIS, ONEMA...), l'Agence de l'Eau, le conseil départemental du var, le Conseil Régional PACA, les chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat, l'Office du tourisme de la Provence Verte, le syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte, le Syndicat de Préfiguration du PNR Ste Baume, le Syndicat Mixte de l'Argens, Bio de Provence, la Fédération hydraulique du Var, la Fédération du Var pour la Pêche et le Milieu Aquatique, le Conservatoire des Espaces Naturels, France Nature Environnement, la Commune de Toulon et l'ensemble des collectivités du territoire.





## Un objectif : la gestion intégrée de l'Eau à l'échelle du bassin versant

Les enjeux du contrat de rivière sont nombreux :

- Mettre en place une **gouvernance à l'échelle du bassin versant** du Caramy (2 communautés de communes + 3 communes réunies) ;
- **Améliorer la qualité de l'eau** : réduire les pressions liées aux pollutions par les effluents domestiques, industriels ou agricoles (Exemple d'action: la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif) ;
- **Restaurer et gérer les milieux aquatiques** : protéger et mettre en valeur les cours d'eau (exemple d'action: l'entretien du Caramy et de l'Issole) ;
- **Gérer le risque inondation** en lien avec le Syndicat Mixte de l'Argens et le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) : actions de gestion des eaux pluviales ;
- **Gérer quantitativement la ressource en eau et protéger durablement la ressource en eau potable** : par exemple, l'étude des canaux d'arrosants et des mesures de gestion des prélèvements) ;
- **Valoriser les usages récréatifs de la ressource en eau** : action de valorisation du patrimoine lié à l'eau (lavoir, fontaine...), mise en valeur des sentiers de promenade existants.



## Un programme d'actions ambitieux

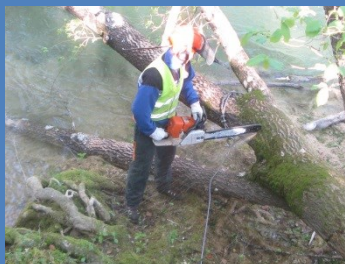
- 84 actions programmées dont 28 actions sont portées par le Comté de Provence en partenariat avec le Val d'Issole, les communes de Besse, Cabasse et Flassans.
- 30 maîtres d'ouvrage parmi lesquels les 16 communes du territoire
- 21 661 000 € estimés sur 5 ans dont 16 millions (soit 79%) sont consacrés à l'aménagement des stations d'épuration et à l'amélioration des performances en assainissement.
- 5 partenaires financiers: Agence de l'Eau, Région, Département, Etat, Europe
- 30 à 100 % de subventions selon les actions

## Exemples d'actions du Contrat de Rivière qui ont déjà démarré :

### Travaux de restauration des cours d'eau

Coût de la 1ère tranche de travaux : 225 276 €

Aidés à 65 % par l'Agence de l'Eau et la Région



### Aménagement de stations d'épurations

STEP de Rocharon-Forcalqueiret  
et serre de séchage de boue  
coût : 3 millions d'euros  
aidés par l'Agence de l'Eau, le département,  
l'Etat.



## Plus d'informations sur :

<http://www.cc-comtedeprovence.fr/environnement/le-contrat-riviere/>



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## CONTACT

*Communauté de communes du Comté de Provence*

*Quartier de Paris - Route du Val*

83170 BRIGNOLES

Ligne directe : 04.98.05.27.10

Courriel: [contact@cc-comtedeprovence.fr](mailto:contact@cc-comtedeprovence.fr)

<http://www.cc-comtedeprovence.fr/environnement/le-contrat-riviere/>

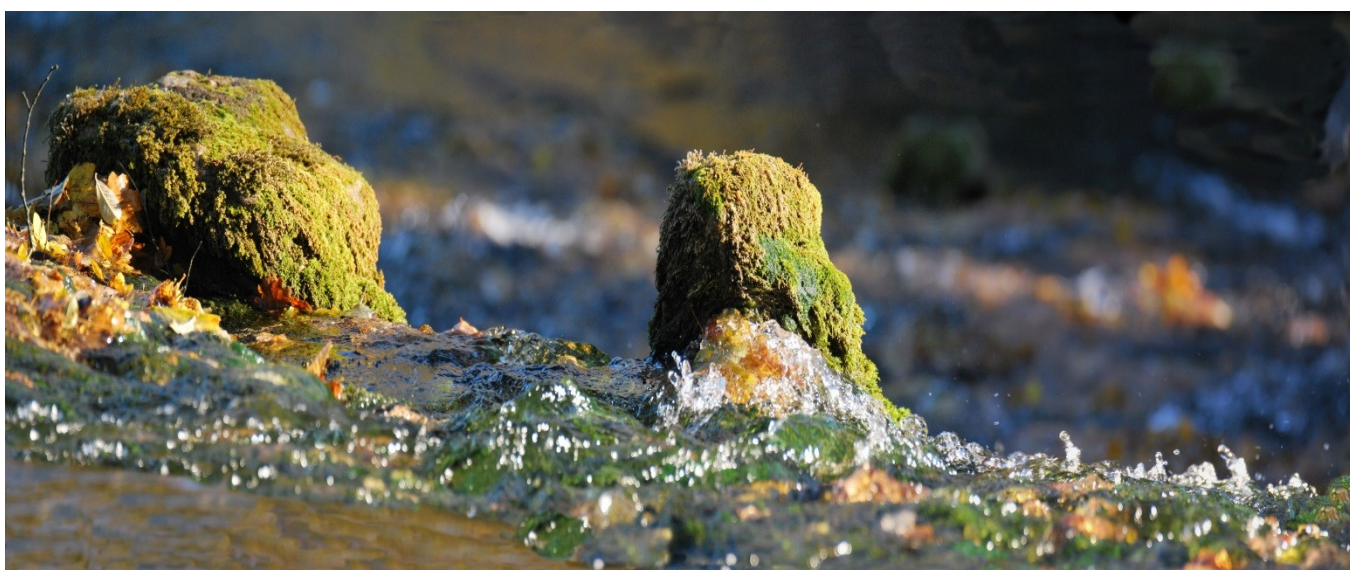
Droit propriété photographique :

copyright © 2015 Stéphane PONS/CC- Comté de Provence photographie.

# ANNEXE

## Les membres du comité de Rivière Caramy-Issole

MEMBRES	ORGANISMES	Nombre
Monsieur le Maire	<u>Communes</u> Mazaugues, Tourves, La Celle, Brignoles, Camps la Source, Vins sur Caramy, Carcès, La Roquebrussanne, Forcalqueiret, Méounes les Montrieux, Néoules, Rocbaron, Garéoult, Sainte-Anastasia, Besse-sur-Issole, Flassans sur Issole, Cabasse	17
Monsieur/ Madame le/la Président(e)	<u>Communautés de communes</u> Communauté de Communes du Comté de Provence, Communauté de Communes du Val d'Issole Communauté de Communes Cœur du Var	3
	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	1
	Conseil Général du Var	1
	Syndicat Mixte du Pays de Provence Verte	1
	Syndicat Mixte de préfiguration du PNR Sainte Baume	1
	Association des Maires du Var	1
	<i>Syndicat Mixte de l'Argens</i>	1
Monsieur le Préfet	Préfecture du Var	1
Monsieur le Directeur	DDTM du Var	1
	Direction départementale des services d'incendie et de secours	1
	Agence Régionale de Santé (ARS)	1
	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	1
	Office Nationale des Eaux et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	1
	DREAL PACA	1
Monsieur le Président	Chambre du Commerce et de l'Industrie	1
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	1
	Chambre d'Agriculture	1
	Bio de Provence	1
	Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Var	1
Monsieur le Maire	Ville de Toulon	1
Monsieur le Président	Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)	1
	France Nature Environnement PACA	1
	Office de Tourisme de la Provence Verte	1
	Fédération Hydraulique du Var	1



**Communauté de communes  
du Comté de Provence**

Quartier de PARIS  
route du Val  
83170 BRIGNOLES  
04.98.05.27.10

[Contact@cc-comtedeprovence.fr](mailto:Contact@cc-comtedeprovence.fr)